

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2005

➤ ATTRIBUTION DE MARCHES

Monsieur le Maire présente le résultat des consultations lancées pour les trois opérations suivantes :

⇒ Programme de voirie 2005

Quatre offres ont été reçues dans les délais. Sur proposition de la Commission d'appels d'offres, le Conseil décide de retenir celle de l'entreprise CARCELLER pour un montant de 24 397 €HT.

⇒ Maîtrise d'œuvre de l'Espace Associatif

Trois offres ont été reçues dans les délais. L'offre de Monsieur CLUZEL Jean est retenue. Le taux proposé pour la prestation est de 10%.

⇒ Site Internet de la commune

Trois offres ont été réceptionnées dans les délais requis. Le Conseil décide d'attribuer le marché à la Société KAURIWEB pour un montant de 5 713,40 €TTC.

➤ REGLEMENTS INTERIEURS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

Ces 2 documents ont été actualisés en juillet en intégrant notamment les modifications de tarifs, un article relatif à la discipline et un autre indiquant que la cantine n'est pas en mesure, actuellement, d'accueillir des enfants présentant des allergies alimentaires. Le Conseil approuve les 2 règlements.

➤ CONVENTION DE PREFINANCEMENT POUR UN GROUPE D'HABITATIONS A LANEL-BAS

Cette convention concerne 2 propriétaires. La Commune s'engage à réaliser, au plus tard pour le 31 décembre 2006, les équipements de voirie et de réseaux qui permettront la réalisation des constructions. Les propriétaires s'engagent de leur côté à payer à la commune le prix de ces travaux selon les modalités pratiques définies dans la convention. Le prix a été estimé à 0,669 €/m².

Le Conseil approuve les conventions proposées (1 convention pour chaque propriétaire), autorise Monsieur le Maire à les signer et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget investissements de la Commune.

➤ LOTISSEMENT DE LA RIVIERE (ROUTE DES TEMPLIERS)

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de créer une Participation pour Voies et Réseaux (PVR) et d'établir une convention de préfinancement, eu égard aux travaux à effectuer en vue de la réalisation de ce lotissement. Ces travaux concernent l'adduction d'eau potable avec extension du réseau sur 115 mètres par une canalisation de diamètre 140.

Le coût est estimé à 13 376,06 €soit 0,983 €/par m² de superficie concernée.

La Municipalité s'engage à réaliser les travaux avant le 31 décembre 2006, le lotisseur s'engageant de son côté à payer à la Commune la participation de 0,983 €/par m².

Le Conseil donne son accord pour créer la PVR, approuve la convention de préfinancement et autorise Monsieur le Maire à la signer.

➤ DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la nécessité d'ouvrir 3 nouveaux programmes indiqués ci-après.

⇒ Site Internet de la Commune

Création d'un nouveau programme avec l'affectation de 6 500 €retirés du programme Réserves foncières.

⇒ Aménagement du carrefour du Vialar

Création d'un nouveau programme avec l'affectation de 22 970 €dont 18 170 €retirés du programme Réserves foncières, le solde étant financé par une subvention.

⇒ Travaux de voirie 2005

Au vu des derniers devis et des travaux à réaliser, il convient de rajouter 15 000 €sur ce programme, cette somme étant retirée du programme Réserves foncières.

Ces 3 décisions ont été approuvées par le Conseil.

➤ EMPRUNT POUR LE PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT ROUTE DE SAINT-JUERY

Le raccordement de la partie basse peut être envisagé pour le printemps 2006.

Un emprunt relais doit être contracté. Le Conseil approuve la proposition de DEXIA Crédit Local. Le montant de l'emprunt sera de 200 000 €sur une durée de 3 ans, avec un différé d'amortissement de 11 échéances.

➤ **RECENSEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA POPULATION 2005**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune a procédé, en octobre 2003, à un recensement complémentaire dont il faut confirmer les résultats en octobre 2005.

Le recensement obligatoire de régularisation consiste à recenser tous les logements achevés depuis le précédent recensement complémentaire deux ans auparavant, et les personnes qui y habitent, ainsi que ceux commencés et achevés depuis.

Pour cela, le Conseil adopte les modalités de financement de l'agent recenseur proposées par l'INSEE.

➤ **RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION EN 2006**

La commune doit désigner un agent coordonnateur communal chargé d'effectuer un suivi des opérations de recensement.

Le Conseil approuve le choix de Madame Sylvie PALAFFRE, Secrétaire Général, pour cette tâche.

➤ **MODIFICATION CONCERNANT LA VENTE D'UN TERRAIN Z.A. DE LAVERGNE**

La S.C.I. Lavergne ne souhaite plus acquérir le terrain et se désiste en faveur de monsieur Christian JALBY. Les conditions de vente demeurant strictement identiques, le Conseil donne son accord pour effectuer la vente à ce dernier.

➤ **PROJET D'ACQUISITION D'UN TERRAIN GRAND'RUE**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'au regard de l'évolution démographique de la commune, il paraît nécessaire d'anticiper une éventuelle réorganisation des espaces scolaires et périscolaires.

Pour cela, la Municipalité doit envisager un déplacement des activités périscolaires (cantine, garderie). La forte pression foncière actuelle sur la commune laisse peu de solutions. Toutefois, il existe encore une possibilité avec une propriété située entre la Grand'Rue et la Place de la Grèze. Le terrain concerné a une superficie d'environ 2 400 m².

Le Conseil approuve unanimement cette proposition, charge Monsieur le Maire de mener les démarches nécessaires, et précise que les crédits sont déjà inscrits au budget général de la Commune.

➤ **SIVOM DE VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS**

Les communes dont la collecte et le traitement des ordures ménagères et déchets assimilés étaient encore effectués par le SIVOM ont décidé de confier cette compétence à la Communauté de Communes du Villefranchois au 1^{er} janvier 2006.

La commune de Cunac, en tant que membre du SIVOM, doit valider ce choix.

Le Conseil donne un avis favorable au retrait de cette compétence et à la modification rendue nécessaire des statuts du SIVOM.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

⇒ **Lotissement « Les Hauts de Puech Mourié »**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre adressée à la SARL MED'AC concernant un problème d'écoulement des eaux pluviales suite aux derniers orages des 4, 5 et 6 septembre 2005. Il lui demande de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter les dégâts des eaux par ravinement, dus à la forte pente.

⇒ **Révision du P.O.S.**

Une réunion aura lieu le 20 septembre au matin avec les élus et le Bureau d'études et, l'après-midi, avec les exploitants agricoles et la Chambre d'Agriculture.

⇒ **Extension du réseau de Gaz Naturel**

La réalisation de l'extension du réseau Gaz Naturel vers la Font del Puech et la Route d'Albi est programmée du 19 septembre au 28 octobre 2005.

L'extension du réseau vers le C.F.A. et les Templiers est programmée à compter du 14 septembre 2005. Les travaux, sous maîtrise GDF, seront réalisés par l'entreprise LAURENT.

⇒ **Chantier du columbarium**

Les travaux réalisés par l'entreprise ARMENGAUD et Fils sont programmés pour fin septembre. Les services municipaux procéderont courant octobre à l'aménagement du Jardin du Souvenir et à des travaux d'amélioration du reste du Cimetière.

⇒ **Contenants d'ordures ménagères**

De nombreuses plaintes pour dégâts ou pertes des contenants d'ordures ménagères ont été enregistrées à la mairie. Monsieur le Maire est intervenu auprès des responsables Ordures Ménagères de la Communauté d'Agglomération pour qu'il soit remédié sans délai à cette situation.

⇒ **Chantier jeunes**

L'Association Famille Rurales et la Municipalité de Cunac invitent à un vin d'honneur les jeunes, encadrants et responsables des organismes qui ont participé au Chantier jeunes 2005, le dimanche 25 septembre à 11 heures à la Mairie.